

de planification ; elle ne saurait être envisagée après coup, lorsque la phase de planification est close. Les personnes handicapées et leurs familles sont fort diverses, d'où la diversité de leurs besoins. Il est important de concevoir des réponses qui englobent tous ces besoins, prenant en compte à la fois la personne comme telle et les différents aspects de sa vie.

7. L'EMPLOI, UNE CLE POUR L'INCLUSION SOCIALE

Des efforts particuliers doivent être déployés afin de promouvoir l'accès des personnes handicapées à l'emploi, sur le marché du travail en milieu ordinaire de préférence. C'est l'une des voies majeures de lutte contre l'exclusion sociale des personnes handicapées et pour la promotion de leur autonomie et dignité, impliquant non seulement une mobilisation active des partenaires sociaux, mais aussi celle des pouvoirs publics qui doivent sans relâche renforcer les mesures existantes.

8. RIEN POUR LES PERSONNES HANDICAPEES SANS LES PERSONNES HANDICAPEES

L'année européenne doit constituer une chance d'offrir aux personnes handicapées, à leurs familles, à ceux qui plaident leur cause et à leurs associations, un champ d'action politique et sociale nouveau, ouvert à tous niveaux de la société, engageant les gouvernements dans le dialogue quant aux prises de décisions et aux progrès à accomplir en vue de l'égalité et de l'inclusion. Toutes actions doivent être entreprises dans un esprit de dialogue et de collaboration avec les organisations représentatives des personnes handicapées concernées. Leur participation ne doit pas se limiter à recevoir des informations ou à endosser des décisions. Bien au contraire, au moment des prises de décisions dans tous les domaines, les gouvernements devraient instaurer ou renforcer des mécanismes réguliers de concertation et de dialogue permettant aux personnes handicapées, par le canal de leurs organisations représentatives, de contribuer à la planification, à la mise en œuvre, au suivi, à l'évaluation de chaque action. Un lien étroit entre gouvernements et organisations de personnes handicapées constitue un pré

requis pour des progrès efficaces au niveau de l'égalité des chances et de la participation sociale des personnes handicapées. Afin de faciliter ce processus, l'action des organisations de personnes handicapées devrait être renforcée au moyen de subventions accrues leur permettant d'améliorer leurs capacités de gestion et de promotion. Cela implique également que les organisations de personnes handicapées soient responsables dans leur gouvernance et leur représentativité.

PROPOSITIONS POUR L'ACTION

L'année 2003, Année européenne des personnes handicapées, doit signifier une avancée dans le calendrier des actions concernant le handicap, ce qui nécessite le soutien actif de toutes les parties prenantes dans une large approche partenariale. Voici donc des suggestions pour des actions qui doivent être entreprises dès l'Année européenne et maintenues au-delà ; leur progression devrait faire l'objet d'évaluations régulières.

1. AUTORITES AU NIVEAU DE L'UE, DES ETATS MEMBRES ET DES PAYS CANDIDATS

Les pouvoirs publics devraient gouverner par l'exemple et donc, n'étant pas seuls en cause, prendre la tête dans les actions. Ils devraient :

- passer en revue les cadres légaux communautaires et nationaux actuels visant à combattre les pratiques discriminatoires dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, de l'accès aux biens et services ;
- prendre l'initiative d'investigations portant sur les restrictions et les barrières discriminatoires qui empêchent les personnes handicapées de participer librement et pleinement dans la société ; prendre toutes les mesures estimées nécessaires pour remédier à ces situations ;
- passer en revue les services et régimes d'allocations afin de veiller à ce que ces pratiques aident et